

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

C.P.T.E n° 92.112

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An mil neuf cent quatre vingt douze le 17 Décembre à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire

**DATE DE CONVOCATION**

10 Décembre 1992

**DATE D'AFFICHAGE**

10 Décembre 1992

**ETAIENT PRESENTS** : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDBLER, CANDAU, M. BERLAND, Mme MONTRON, M. BOISNARD, Mme FONTAN, Adjoint  
M. BARON, Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, MONNARD, MUSSETTI, Mmes PARROU, PELTIER, MM. QUENTIN, REVOLAT, SABATHIER, TAP, Conseillers formant la majorité des membres en exercice.

**ETAIENT REPRESENTES** :

M. LACOTTE par M. MUSSETTI  
M. GAVEN par M. CANDAU  
M. GAUGUIN par M. LE GUEUT  
M. GUEZENNEC par M. DINDINAUD

**ABSENTS- EXCUSES** :

MM. ALONSO - BARRIERE - MARCONI -  
MOULINEAU - RAULT

M. COASSIN a été élu secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers  
en exercice : 32  
Nombre de Présents : 23  
Nombre de Votants : 27

**OBJET** : OUVERTURE DE CREDIT AUPRES DU CREDIT LOCAL DE FRANCE -  
RENOUVELLEMENT POUR L'EXERCICE 1993.

**VOTE** : 1 Abstention - UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Par délibération en date du 18 Février 1992, le Conseil Municipal avait décidé d'ouvrir une ligne de crédit de 6.000.000 F

auprès du Crédit Local de France.

Cette formule facilite la trésorerie de la Ville, à titre ponctuel pour de courtes périodes.

Il est proposé au Conseil Municipal le renouvellement de cette ouverture de crédit pour l'exercice 1993 qui resterait plafonnée à 6.000.000 F avec un taux d'intérêt égal au taux moyen mensuel du marché monétaire (T4.M) majoré d'une marge de 0,20 %.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- APRES en avoir délibéré,

**D E C I D E**

- De proroger d'un an jusqu'au 1er Janvier 1994 la convention d'ouverture de crédit de 6.000.000 F N° 26025672 signée entre la Ville de ROYAN et le Crédit Local de France.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer l'avenant entre la Ville de ROYAN et le Crédit Local de France.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT

Déposé à la S/Prefecture de Rochefort  
le 23 Décembre 1992  
Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire  
Le Secrétaire Général Adjoint,